

Le vieux moulin de la Fleuriais, un patrimoine à sauvegarder

(exposition présentée le dimanche 21 juin 2015,
dans le cadre des journées du patrimoine de pays et des moulins)



Un vrai foyer de vie au début du XXe siècle

Puis les énergies traditionnelles ont laissé la place
aux énergies fossiles : le charbon, le pétrole, l'uranium...

Progressivement le moulin est tombé en ruines,
mais le barrage a été entretenu
pour garder une réserve d'eau,
pour les pêcheurs, pour le cadre de vie des riverains.

Dans quelque temps et pour les siècles à venir,
il faudra revenir aux énergies renouvelables :
le vent, l'eau, le soleil...

Création du moulin de la Fleuriais à la fin du Moyen Age

En 1486, Pierre De Vay, le seigneur de la Fleuriais, obtient des lettres d'octroi de son suzerain François de Laval et de son épouse Françoise de Rieux qui l'autorise à construire un moulin à blé avec ses accessoires : la chaussée et la retenue d'eau.

Sous l'Ancien Régime, le moulin relève donc du château de la Fleuriais qui en percevait les droits.

Aujourd'hui, il reste peu de traces du château qui a été remplacé par les bâtiments d'une exploitation laitière. La chapelle en est la marque la plus visible.



Le château de la Fleuriais - en 1725

(Reproduction d'un dessin paru dans le mémoire de Jean Garçon, *Treffleuc paroisse du pays de la Mée 1720-1760*)

« Le 20 novembre 1486, ont été obtenues des lettres d'octroy par Pierre Devay, seigneur de la Fleuriais, de haut et puissant François de Laval, sire de Montafiant, de Malestroit et Derval, et haute et puissante demoiselle Françoise de Rieux, sa sœur et compagne épouse [les trois mots ici sont synonymes], dame desdits lieux. Lesquels, après qu'il leur a été remontré que haut et puissant seigneur Jan, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte d'Aubynay, vicomte de Donges et maréchal de Bretagne, garde naturel de ladite demoiselle sa fille, avait donné congé et licence audit Pierre Devay, seigneur de la Fleuriais, de faire construire sur la rivière Doudon [du Don], en ses fiefs et domaines dudit lieu de la Fleuriais, une chaussée et retenue d'eau avec un moulin à blé au dessous, à foy, hommage et rachat, ledit François de Laval a accordé lesdites lettres. Fait à Châteaubriant le 20^e jour de novembre 1486. Signé Martin, passe, et R. Cauchon, passe ». (Acte recopié par Pierre Prosper Huet, recteur de Treffleux, registre paroissial de Treffleux, année 1730, fol. 7^r).

Retranscription de l'acte de naissance du moulin

(Les Moulins du Pays de Châteaubriant, p.145)



La chapelle est dédiée à Sainte Anne.

Les ex-votos en témoignent



La chapelle du château, aujourd'hui intégrée à l'exploitation agricole de la Fleuriais

**A la Belle Epoque,
le vieux moulin fait toujours rêver**



Le moulin de la Fleurière, vers 1910 - dessin de Gary Harmer (Les Moulins du Pays de Châteaubriant, p. 37)



L'expérimentation de « l'effacement » du barrage de la Fleuriais (2009-2011)

En application du dogme de la « continuité écologique », le Syndicat du Don a mis en place un protocole expérimental consistant à supprimer les vannes et à ouvrir le barrage de la Fleuriais jusqu'au fond de la rivière.

Résultat : dès le printemps, la rivière se vide...



Les réactions des riverains

Conscients que les anciens moulins sont désignés comme « boucs émissaires » d'une pollution dont ils ne sont pas responsables, les riverains réagissent :

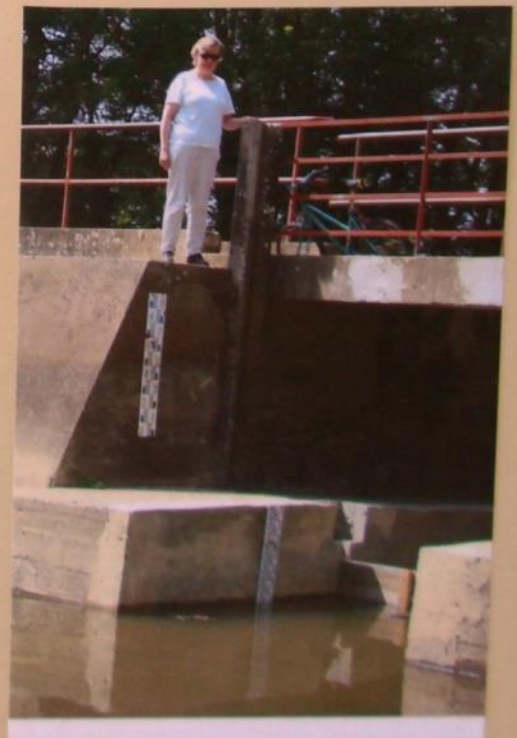
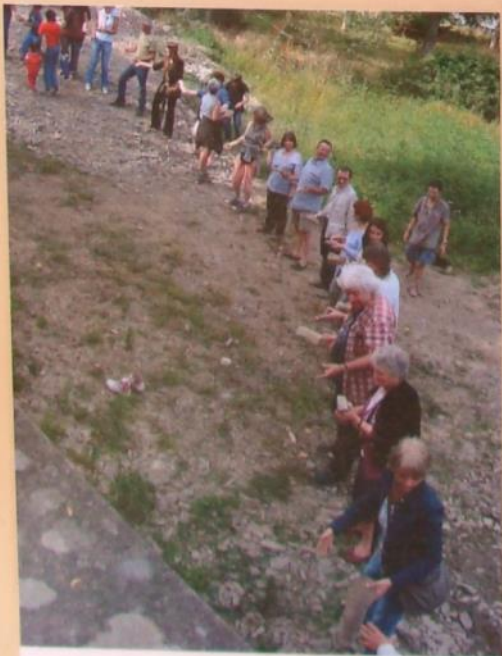
- Pétition massive
- Création de « *Touche pas à ma rivière !* »
- Organisation d'une « journée-découverte » du Don le 10 juillet 2011 à la Fleuriais



Journée du 10 juillet 2011

En fin de journée, après les débats avec des représentants de la FFAM, les riverains reconstruisent symboliquement le barrage.

Une chaîne spontanée se forme...



L'écourue de janvier 2012

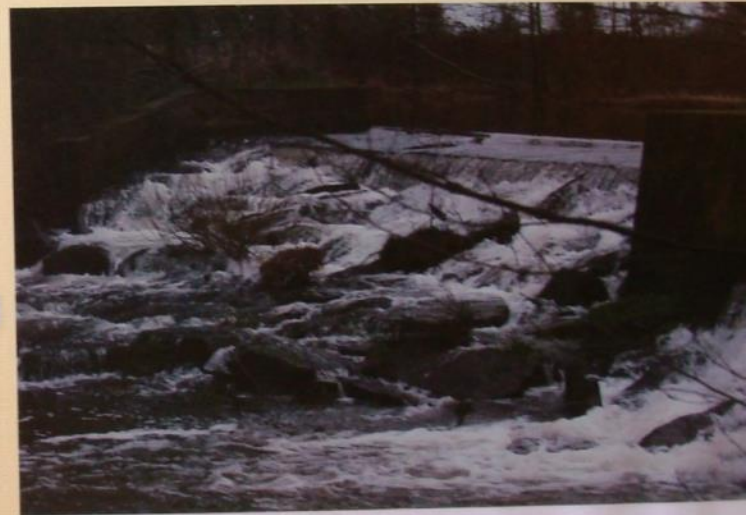
Un mode de gestion traditionnel des vannages
Un moment festif réunissant les riverains



Le Moulin de Beaujouet (Nozay)



Le barrage des Thénaudais (Jans)



Le Moulin de Gouabet (Moisdon-la-Rivière)



Une rivière poissonneuse

Dans le cadre de l'expérimentation de l'effacement du barrage, deux inventaires piscicoles (par pêche électrique) ont été effectués en amont du barrage de la Fleuriais (à la Mulnais) en septembre 2009 et octobre 2011.

Résultats :

- 10 espèces de poissons en 2009 et 12 en 2011 : *Chabot, Loche franche, Goujon, Vandoise, Chevaine, Gardon, Perche, Brochet, Tanche, Rotengle, Perche-Soleil, Anguille* (disparition du *Poisson-chat*)



Des résultats jugés insatisfaisants par les naturalistes car il y a « trop d'espèces d'eau calme » : perches, brochets, tanches... et pas assez d'espèces d'eau vive comme la truite. Selon *l'Indice Poisson Rivière* (IPR), le Don à Treffieux reste donc en classe « Médiocre ».

Notre rivière ne sera jamais un **torrent de montagne**, mais la **qualité de l'eau** s'améliorera quand on arrêtera d'y rejeter des **produits polluants**.



Le cas de l'anguille

En nette remontée : 22 captures en 2009 et 90 captures en 2011.

Mais les **anciens regrettent l'époque** où on pouvait les capturer par seaux entiers il y a encore une quarantaine d'années.

Pourtant, le **barrage était déjà là** et n'empêchait pas la montaison des anguilles.

Capter l'énergie de l'eau

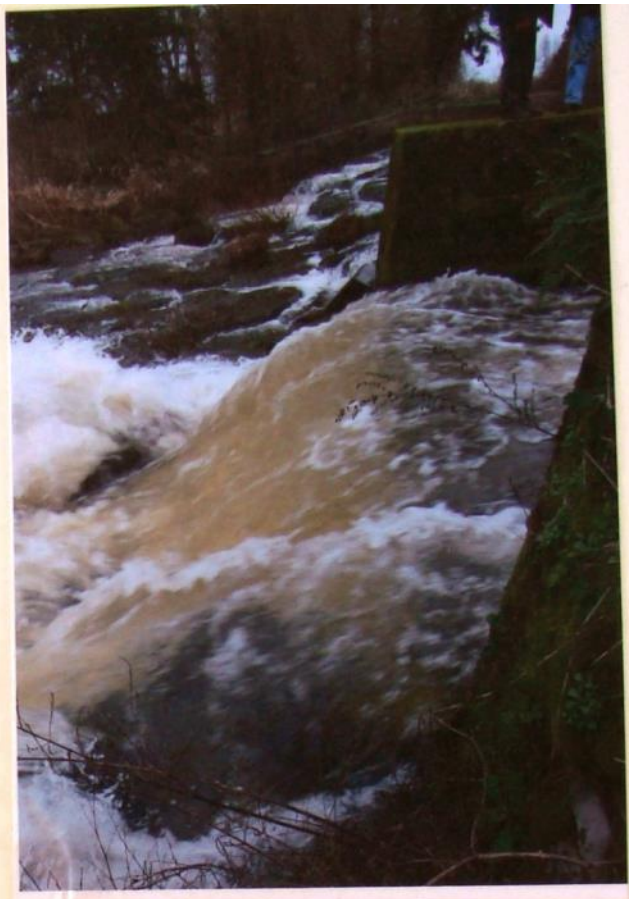
Une énergie saisonnière, limitée, mais inépuisable

De l'antique roue à aube aux turbines modernes

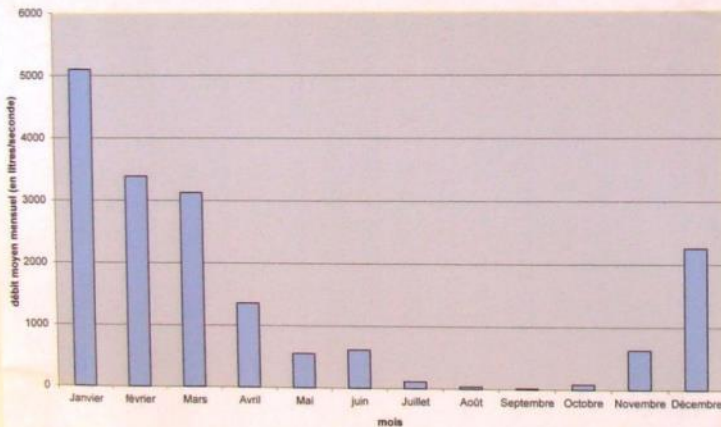
HYDROELECTRICITE

Une idée à creuser

Avec un débit de plus de 600 litres/seconde de novembre à juin et une hauteur de chute brute de 1,80 m, il est possible d'installer à la Meuriais deux turbines « basse chute » dans le passage de l'ancienne roue du moulin.



Débits mensuels du Don à Treffieux



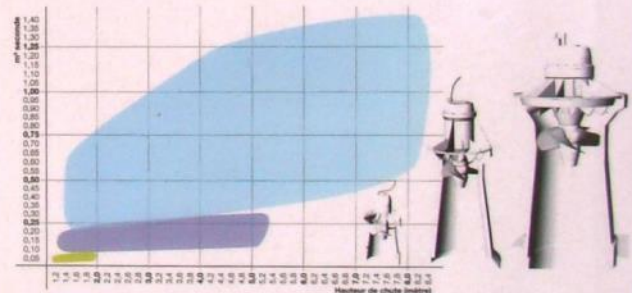
Malgré l'hostilité de l'administration, nous devons faire une étude de faisabilité technique, financière et juridique.

Si le projet est viable, il faudra compter sur nos énergies locales (inépuisables !) pour le réaliser.

L'avenir n'est-il pas aux énergies renouvelables ?

Une manière de se servir du passé pour préparer l'avenir.

CHOISIR VOTRE TURBINE



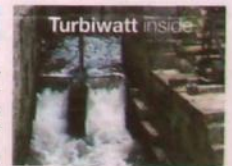
- LYNX** de 0,6 kW à 0,8 kW
- LEONARD** de 3 kW à 8 kW
- LICN** de 6 kW à 60 kW

CONNEXION AU RESEAU ELECTRIQUE

Les turbines développées par Turbiwatt produisent directement une tension aux normes du réseau. Elles peuvent donc alimenter directement un équipement électrique conventionnel en lotage (non connecté au réseau public). Toutefois, lorsque l'énergie produite par la turbine a vocation à être injectée sur un réseau privé ou public (y compris en autoconsommation sur réseau), la synchronisation des deux sources d'énergie est nécessaire.

Turbiwatt propose pour chaque modèle de sa gamme, une solution électronique de régulation et couplage (boîtier ou armoire) qui permettent de contrôler la qualité de la tension, de réaliser la synchronisation avec le réseau et d'assurer la sécurité générale de l'installation :

- Une gestion automatique du couplage au réseau ou à d'autres turbines ;
- Pas de risque de surtension, la carte reprend le contrôle automatiquement en cas de découplage ;
- Une protection en cas de surcharge avec délestage automatique sur résistances de freinage ;
- Des cycles automatiques de ré-enclenchement ;
- Un excellent rendement au regard des solutions traditionnelles. Une fois couplée au réseau, la carte s'efface et la totalité de l'énergie produite est injectée sur le réseau ;
- Une mise en sécurité en cas de défaut électrique sur le réseau, avec délestage sur résistances de freinage ;
- Un rapport qualité/prix inégalé au regard de sa fiabilité et de sa simplicité.



Turbiwatt

107, rue Jacques-André Gabriel - 59550 Cauden
Tel : 02 90 74 98 70 - E-mail : info@turbiwatt.com
www.turbiwatt.com

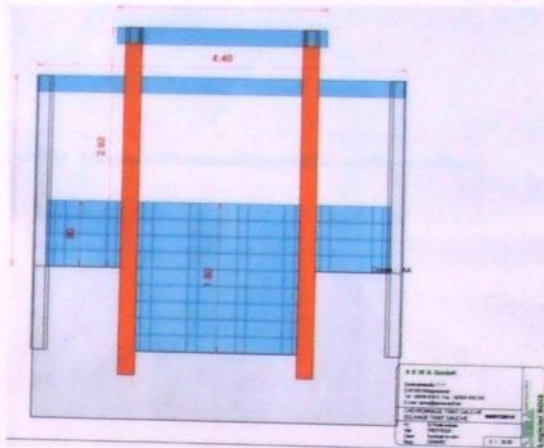
Sauvegarder notre patrimoine

tout en satisfaisant aux exigences de la continuité écologique



Les nouvelles vannes

mises en place en octobre 2014



La principale différence avec le vannage précédent : la vanne centrale est une vanne de décharge qui descend jusqu'au fond de la rivière et permet une meilleure évacuation des sédiments en provoquant un effet de chasse d'eau.



Pendant les crues hivernales, les poissons peuvent circuler en toute liberté.



Une dérivation à faible coût, permettant la « circulation de toutes les espèces de poissons », peut être envisagée en prolongeant le fossé existant

